

GREATSTAR EMBET TILIA

- CONTRAT DE SAILLIE - IAF- 2025

PFS - 123cm



S
a
i
s
o
n

d
e

m
o
n
t
e

2
0
2
5



MARION MERIC

LIEU DIT : CHEVALIER

58300 SAINT GERMAIN CHASSENAY

TEL : 06.23.45.34.05

EMAIL : MARIONMERIC@GMAIL.COM

ACHETEUR

Dénom :

Nom :

Adresse :

CP Ville :

Tel :

Email :

JUMENT

Nom :

N° sire :

Pleine OUI NON

Date du terme

Conditions de vente 2025 en IAF :

L'acheteur achète au vendeur une saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :
Une première fraction de 200€ HT (soit 211€ TTC) payable à la réservation.
Une deuxième fraction poulain vivant de 250€ HT (soit 263,75€ TTC) à la naissance du produit viable.
En cas de poulain mort né ou non viable à la naissance la première fraction ne sera pas reportable ni remboursée.

L'acheteur s'engage également à régler les frais de pension.

L'acheteur s'engage à amener une ponette ou jument en état sanitaire satisfaisant, à jour de ses vaccins et vermifuges

Frais annexes : Les frais d'échographie et/ou vétérinaires ne sont pas compris

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'IFCE. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque du solde de la saillie. L'éleveur s'engage à aviser le vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.

La réservation est effective au retour du présent contrat signé, accompagné du règlement

Fait en double exemplaire à :

Le :

Signature du Vendeur :

Signature de l'acheteur avec la mention lu et approuvé